

Un Rapport de prospective du Comité 21 : "Temps de crise financière, économique, écologique, sociale : enjeux, contradictions, opportunités"

mercredi 1er juillet 2009

Le "comité de prospective" du Comité 21 a publié le 26 juin 2009 son premier rapport. « L'objectif du Comité 21 est de remettre au coeur de son action l'ambition d'être un élément moteur des réflexions prospectives sur le développement durable » ; l'actualité a conduit à s'interroger sur le thème « Temps de crise financière, économique, écologique, sociale : enjeux, contradictions, opportunités ».

Sommaire de cet article

- [Préface Pourquoi un Comité de prospective au sein du Comité 21 ?](#)
- [Introduction](#)
- [Conclusion](#)
- [Table des matières](#)

Préface

Pourquoi un Comité de prospective au sein du Comité 21 ?

Par Bettina Laville

Présentation du premier thème de travail

Le Comité 21, Comité français pour l'environnement et le développement durable, créé au lendemain du sommet de Rio à partir de trois associations fondées par Simone Veil, Huguette Bouchardeau et moi même, est un réseau pluri-acteurs de 400 adhérents représentant la société civile. Il a pour mission d'approfondir les enjeux du développement durable, d'accompagner les changements à entreprendre, de les faire partager au sein de son réseau et de les porter à la connaissance de tous. Il a l'expérience de faire travailler ensemble des collègues (entreprises, collectivités, associations, institutions, enseignement supérieur et médias), avec des personnes qualifiées et expertes. Nous avons, pour ainsi dire, « rodé » la méthode Grenelle de l'environnement depuis quinze ans...

L'action du Comité 21 se traduit par l'élaboration, en partenariat, de programmes opérationnels, directement appropriables par les acteurs concernés et validés par des retours d'expérience, en France et en Europe.

En particulier, il a inspiré un certain nombre d'Agenda 21, ainsi que de nombreuses stratégies d'entreprises. Parmi ses objectifs, le Comité 21 s'efforce d'être l'élément moteur des réflexions prospectives sur le développement durable, dans la droite ligne de l'influence de son premier président, Serge Antoine.

A ce titre, le Conseil d'administration a décidé de constituer un Comité de prospective, composé d'experts, d'économistes et de philosophes, permettant de nourrir nos travaux. Les échanges et recommandations seront rassemblés au sein d'un rapport annuel, consacré chaque année à une thématique différente.

Prospective et développement durable

Gaston Berger, qui dirigea l'enseignement supérieur au Ministère de l'Éducation nationale, avait inventé le terme « prospective ». Appuyé par une équipe de conseillers de synthèse, d'entrepreneurs et de hauts fonctionnaires, il lança un mouvement d'idées du même nom pour inciter les décideurs à tenir compte, dans leur prise de décision, des transformations considérables en cours.

Or, l'évolution du monde est de plus en plus rapide, ou est perçue comme telle, avec un champ de possibles qui semble s'élargir sans cesse, aussi bien en termes d'opportunités qu'en termes de risques. Avec la crise écologique et financière, un sentiment d'urgence s'est mêlé à cette conscience d'une accélération de l'histoire.

La dégradation de l'environnement et l'effondrement de l'économie de marché posent la question de la survie même de la Planète et de l'Homme.

La prospective est une discipline qui a investi le champ public, surtout aux alentours de l'an 2000, dont l'arrivée a nourri d'innombrables travaux, renvoyant d'ailleurs à la notion de millénarisme porteur d'angoisses et d'espoirs. En France, ce terme, popularisé par Gaston Berger, a fait son chemin : les équipes de Bertrand de Jouvenel, avec Futuribles, ou celles de Thierry Gaudin, avec la Fondation 2100 ou le rapport européen 2025 [1], alimentent aujourd'hui le débat de prospective qui a quitté le terrain d'origine purement économique pour embrasser les tendances de la société future.

Dans le contexte actuel, eu égard aux immenses incertitudes de notre temps, on pourrait se demander si l'analyse prospective n'est pas intempestive et peu opportune. Nous pensons au contraire que l'analyse prospective est plus nécessaire que jamais : les crises sonnent le glas d'un monde et l'ensemble des terres immergées peut sembler devoir s'enfouir sous les océans. Les mesures d'urgence et autres plans de relance cherchent à endiguer les effets des crises sur la croissance économique et la cohésion sociale. Mais, au-delà de ces actions de court terme, c'est à une réflexion d'ensemble sur l'organisation du système productif planétaire qu'il conviendrait de se livrer. « *L'avenir n'est plus ce qu'il était* » (Paul Valéry), les enjeux environnementaux ont changé la donne en augmentant encore l'incertitude quant à ce que demain sera fait [2]. Notre objectif n'est bien sûr pas de prédire l'avenir, mais de retrouver, dans les labyrinthes des crises, les chemins qui nous mèneront vers le monde de l'après-crise.

Au vu de ces bouleversements planétaires, les premiers travaux de ce Comité seront en effet consacrés au thème suivant : « *Temps de crise (financière, économique, écologique, sociale) : enjeux, contradictions, opportunités* ».

La forme conceptualisée de certains des développements de cette note pourra parfois paraître éloignée des préoccupations immédiates liées aux effets actuels de la crise économique. Mais cette conceptualisation est un moyen d'atteindre le cœur de ces préoccupations et non d'y échapper.

Suite des travaux du Comité de prospective

L'objectif du Comité 21 est de remettre au cœur de son action l'ambition d'être un élément moteur des réflexions prospectives sur le développement durable. Le Comité de prospective est le creuset de ce renouveau. Ses membres ont été sollicités dans leur diversité pour leur capacité à imaginer les réponses à apporter à des changements dont nos sociétés modernes et complexes ne perçoivent l'existence qu'à retardement.

Le Comité sera ainsi un lieu de pensée collective, c'est-à-dire une instance qui ne juxtaposera pas des points de vue mais proposera, à partir d'une vision prospective plurielle, une réflexion utilisable par les membres du Comité 21 et, au-delà, par la « communauté durable ».

Je remercie Guillaume Cantillon d'avoir été le coordonnateur de ce Groupe et d'avoir accepté de tenir avec moi la plume de ce rapport. Ma reconnaissance va également à tous les membres de l'équipe du Comité 21 ainsi qu'à son président Eric Guillon et à sa directrice Dorothee Briault.

Introduction

La plupart des commentaires, débats, différences d'opinion sur les crises financière, économique, écologique et sociale tournent, implicitement, autour de deux questions centrales : Ces crises ont-elles la même origine et, par voie de conséquence, les mesures qui s'imposent pour les résoudre sont-elles communes ? Faut-il voir en elles l'occasion de corriger une « fausse route » ou les analyse-t-on comme de simples avatars par rapport à la « bonne route » ?

Certes, la crise financière n'est pas la première dérive du système capitaliste ou de l'histoire de l'humanité. La liste des crises économiques est longue (1847, 1919, 1929, 1978, 1988, 1993, 2001), Mais le coût de ces crises, si élevé pour l'homme, ne nous permet pas de nous contenter d'en faire l'inventaire ou de nous résigner à leur répétition inéluctable.

Mais pour répondre à la première question, il fallait rassembler un certain nombre d'analyses et de documents sur les différentes crises. Le groupe l'a fait, et en a retiré la conviction que les crises ne sont pas un magma. Car, si ces crises ne sont pas étrangères les une des autres, d'aucuns peuvent considérer que les crises économique et environnementale n'ont pas la même origine et qu'elles peuvent être concurrentes dans les solutions à apporter. Pour nous, leur origine, et la congruence des solutions pour les résoudre, dépendent du niveau d'analyse auquel on se place.

Un changement de focal peut, en effet, donner à voir que ces crises sont la conséquence d'un système qui n'évalue pas les risques que son fonctionnement génère, qui ne tient pas compte du fait qu'il peut aboutir à une destruction supérieure au bénéfice immédiat qu'il procure. De ce point de vue, les crises ont la même origine et appellent des réponses communes, moins de « court-termisme », plus d'horizon durable, moins de produits virtuels, plus d'investissements pour satisfaire nos vrais besoins.

En réponse à la deuxième question, deux thèses peuvent être suivies : celle de la « transformation » et celle du « détour ». Si nous suivons la thèse de la « transformation », l'économie de l'après-crise devrait être différente de celle de la période antérieure à la crise. Si nous suivons la thèse du « détour », il est inutile de modifier la trajectoire originale de l'économie globale.

Le débat sur la « croissance verte » illustre cette dichotomie, avec d'un côté les « nostalgiques de la croissance » et de l'autre ceux qui, sans condamner l'économie de marché, souhaitent créer un nouveau mode de développement. Les conclusions du rapport Attali pour « libérer la croissance » (libéraliser la grande distribution, revenir sur le principe de précaution, faire sortir de terre des villes nouvelles « vertes »...) avaient suscité une levée de boucliers préfigurant ce choc frontal entre deux logiques qui ne semblent pas se croiser.

Cette note adhère à la thèse de la « transformation » et soutient que celle-ci devra être substantielle. Il ne s'agit pas seulement d'amender notre mode de développement mais de faire un nouveau choix global d'organisation humaine, sociale. Ce n'est pas simplement le capitalisme qu'il faut refonder, mais le fonctionnement entier de nos sociétés. « Stimuler » et « sauvegarder » l'économie, comme on l'entend actuellement, revient trop souvent à repousser l'échéance du changement requis, pour être contraint finalement à laisser se produire sans contrôle le nécessaire processus de destruction créatrice.

Cette voie de la transformation du système économique commence avant que la tâche de gestion de la crise ne soit achevée. Les mesures adoptées pour gérer la crise façonnent une réalité nouvelle. Si l'on se souvient de la seconde guerre mondiale, les conférences de La Havane, de Bretton Woods et de San Francisco (qui ont élaboré le système de l'après-guerre), se sont tenues avant l'armistice. Les plans de relance doivent donc construire le monde d'après. C'est dans cet état d'esprit que nous les analyserons.

Conclusion

Nous venons de faire le constat des implications profondes des crises actuelles. Que l'on appelle ce moment historique « carrefour des crises » (Daniel Cohn-Bendit), ou bien « systématique de la crise » (Dominique Bourg), il nous apparaît clair que, même si la crise financière était surmontée en 2010, comme un certain nombre d'économistes le croient, la crise économique serait beaucoup plus longue ; les crises alimentaires et écologiques doivent être considérées sur la durée du siècle – au moins – ; quant à la crise de sens, par essence, on ne peut lui fixer un terme.

1

Il ressort de nos propos que les crises sont enchevêtrées, mais que le fil rouge qui les a provoquées est l'**excès** ; il y a d'ailleurs chez les économistes et les philosophes un consensus là-dessus, avec deux voies différentes de sortie de crise :

- Une école de l'évolution de la croissance et du développement mondial, vers un développement plus partagé et plus régulé des richesses, qui maîtriserait l'excès, en particulier celui de l'exploitation des ressources, grâce à un recours aux technologies propres et, pour parler comme Rifkin, à celles de l'accès.
- Une école de l'abandon des règles économiques actuelles et des comportements des agents économiques qui, constatant l'impasse de la croissance quand elle se résume à la spéculation financière, au creusement des inégalités et aux déséquilibres écologiques, propose de renoncer à celle-ci et de refonder les bases d'un système nouveau intitulé décroissance, sobriété... évalué avec des indicateurs économiques fondés sur la seule mesure du bien être.

Les deux écueils de ces deux directions nous paraissent être un danger de persistance des crises, par répétition pour la première, par inadaptation pour la seconde. La première exprime en effet la nostalgie des milieux économiques dirigeants pour le « comme avant », sans tirer les leçons des crises à répétition du début de notre siècle. La seconde est plus une aspiration éthique qu'une proposition économique et n'est pas assortie d'un appareil théorique et instrumental à l'échelle internationale.

La première conclusion de notre rapport est d'affirmer **la nécessité d'explorer ces deux voies en mêlant économistes classiques et économistes proches de l'écologie**, finalement de dépasser l'observation très légitime de François Flahault : « *d'où la pensée économique tire-t-elle sa capacité à résister à la pensée écologique ?* » [3]. Il est en effet urgent de refonder une doctrine économique qui assoie la richesse sur les valeurs de production des réseaux tant immatériels que solidaires.

C'est pourquoi le Comité 21 se propose de créer un réseau intitulé « **Observatoire des crises** » pour mesurer, au fil des crises, l'évolution sur les court et le moyen termes de leurs manifestations et la manière dont elles sont traitées ensemble ou toujours séparément. Cela concerne évidemment l'impact des plans de relance dans leur aspect « vert », la place de la régulation environnementale dans les discussions des multiples réunions internationales, l'adoption effective d'indicateurs, etc.

2

Cette question des « deux chemins possibles » nous paraît sous-tendue par une question centrale, celle de la **rupture**. Tout le vocabulaire, y compris politique, du début de ce siècle est marqué par l'obsession d'une rupture nette avec le passé, même récent. Constatation de la « fracture », parfum de « révolution », voilà les thèmes récurrents dans la presse, surtout en France, berceau de la théorie révolutionnaire.

A l'omniprésence de **violence sociale**, comme en témoignent les crises immobilières aux États-Unis, les famines dans de nombreux pays, les poches de pauvreté dans les pays riches, ou de violence écologique, comme l'illustrent des phénomènes extrêmes comme le cyclone Katrina, les incendies gigantesques ou les inondations massives, répondent deux types de voies de sortie :

- celui d'une **régulation douce**, qui s'apparente en fait à une sorte de « laisser faire avec accommodements », même si le discours des dirigeants décrit dans la première partie de ce rapport

adopte le vocabulaire du droit, de la morale, des règles, et même si l'ensemble des acteurs « lisse » les conséquences les plus graves de nos modes de production et de consommation ; celle-ci laisse sceptique d'autant qu'elle ne dispose pas vraiment de pouvoirs de sanctions, voire de police.

- celui des **conflits inéluctables**, provoqués par la rareté des ressources convoitées par la multiplicité des hommes, répétition tragique de l'histoire, cette fois-ci à l'échelle de la Planète entière, ce qui veut dire à l'échelle de la biosphère, réunissant dans un risque de disparition l'ensemble des éléments vivants de la Planète, humanité comprise. Ce scénario est celui de **l'ensauvagement** décrit par de nombreux spécialistes de géopolitique.

Ces deux voies de sortie sont finalement plus proches qu'on ne le pense, car l'ampleur des dégâts environnementaux exclut qu'une correction en douceur ou à la marge soit efficace. Elles conduisent toutes deux à une dégradation de la biosphère lente ou violente, fatale de toutes façons, car elles sont fondées sur l'incapacité de l'humanité à changer de comportement, et sur celle du capitalisme à donner au mot « capital » un autre sens que celui de capitaliser l'argent.

Or, c'est essentiellement cette **capacité de rupture** dont on doit évaluer la probabilité, les conditions, les chances. La dégradation de la Planète et la rareté des ressources sont un fait aujourd'hui, pas une menace, alors que tous les rapports les décrivent comme des menaces contre lesquelles il faut se prémunir, et non comme des faits qui amènent nécessairement des ruptures de comportement ; nous n'en sommes plus à l'aménagement d'un développement viable mais à la construction de notre survie en rupture avec nos comportements.

Bien sûr, le thème de **l'adaptation** apparaît depuis quelques années, en particulier dans les enceintes de la lutte contre le réchauffement climatique. Il est en effet indispensable de s'adapter aux crises successives qui vont se multiplier, mais prenons garde à ce que cette adaptation, manifestation louable d'un principe de post-précaution, ne cache en fait qu'une résignation à ce qui va survenir. *« Les limites de la Planète [...] nous contraignent à penser autrement nos relations avec l'environnement, et même à penser autrement ce que nous sommes. Mais encore faudrait-il que cette vision nouvelle soit suivie d'effets. Autrement dit, qu'elle réunisse des forces suffisantes pour surmonter celles qui sont à l'oeuvre et qui s'opposent à elles »* [4].

Il nous paraît donc indispensable **d'énumérer les conditions de la faisabilité de la rupture avec le passé**, pour tous les acteurs économiques privés, publics, la société civile, etc. **Ce travail doit nécessiter l'appui de la sociologie et des sciences politiques, ainsi que recenser les diverses propositions philosophiques puisque, finalement, c'est à un nouvel humanisme qu'il est fait appel.** Le Comité 21 se propose pour ce faire de s'allier avec des acteurs qui ont déjà travaillé sur ces sujets.

3

Le Comité de prospective a également été frappé, au moment d'écrire ses conclusions, de la **multiplicité des documents existants**. Une vingtaine de rapports sur l'état de la Planète sortent tous les ans, dont à peu près presque tous se concluent par la nécessité de « changer de gouvernance ». On retrouve là, d'ailleurs, les deux directions décrites plus haut : les aspirations oscillent entre une gouvernance remaniée des institutions internationales de l'environnement (la proposition française de création d'une OME adoptée par l'Europe étant son expression la plus achevée), ou une révolution des gouvernances tenant compte à la fois de la souveraineté et de la prééminence de l'impératif écologique de survie : bio-constitution de Dominique Bourg, Autorité internationale du développement durable, Comité des générations futures - idée de Jacques-Yves Cousteau adoptée par François Mitterrand et reprise dans le dernier livre de Corinne Lepage -, Parlement mondial, OTAN de sécurité planétaire - comme le propose Thierry Gaudin dans son rapport de prospective [5]. Il y a finalement peu de propositions qui sortent des carcans institutionnels, autrement dit qui imaginent des institutions internationales capables de décliner ensemble les aspects économiques, financiers, écologiques, sociaux, et les échéances de court et de long termes. On peut rétorquer que ce devrait être la tâche de l'ONU, mais l'on sait que, malgré la multiplicité des secrétariats des conventions et la prise de conscience écologique des grandes institutions comme, évidemment, le PNUE, mais aussi le PNDD, la FAO et bien d'autres, de gouvernance spécialisée, aucune

organisation internationale n'intègre véritablement la question écologique avec celle des aspects financiers, économiques ou sociaux.

Par ailleurs, si l'on fait le pari de l'OME (Organisation mondiale de l'environnement), quelle instance pourra définir l'agenda des priorités entre l'OMC, le PNUD et l'OME ? Enfin, si l'on croit à une reterritorialisation des politiques de développement durable, comme aujourd'hui l'esquissent les négociations post-Kyoto, ou comme l'illustrent les décisions des grandes métropoles mondiales, comment articuler un agenda mondial avec des priorités régionales ?

Néanmoins, il nous semble que ces questions ne sont plus posées. Aujourd'hui, c'est d'action, comme l'a dit Nicolas Hulot, dont il s'agit, mais d'action fondée sur des analyses qui ne s'appuient plus sur les mêmes instruments qu'au 21ème siècle. Comme le disait déjà Joseph Stiglitz en 2006, « *Au lendemain du tsunami de Noël 2004, on a beaucoup discuté de l'importance d'avoir un système d'alerte avancé qui permettrait aux gens d'agir pour échapper à la prochaine catastrophe. Nous recevons des signaux d'alerte avancés sur le réchauffement de la Planète, des faits, des signes clairs, mais il nous reste à agir* » [6].

Il nous semble que le Comité de prospective pourrait faire l'inventaire de toutes les propositions institutionnelles qui sont sur la table, y compris celles des « groupes » au sens de l'ONU, d'en examiner la pertinence et la faisabilité, autant en termes juridiques qu'en termes géopolitiques, afin d'apporter aux membres du Comité 21 une base de discussion pour participer, comme acteur de la société civile, à la préparation de l'échéance de 2012.

Table des matières

Partie 1

Les crises financière, écologique et économique ont-elles les mêmes responsables ?

Partie 2

L'environnement est-il le nouveau moteur de la croissance et de la compétitivité ?

Partie 3

L'avenir de la gouvernance du développement durable : ex ante et ex post ?

Annexes

Les crises, les plans de relance et le Grenelle de l'environnement

Les aspects sociaux de la crise

La crise alimentaire

Finance et développement durable

Crises, collectivités territoriales et développement durable

L'économie de la fonctionnalité

Notes

[1] « *The world in 2025 : A challenge to reason* », Rapport présenté à la DG Recherche de la Commission européenne en octobre 2008, puis au Club de Rome de Bruxelles.

[2] Bernard Cazes, « Histoire des futurs », L'Harmattan, 2008.

[3] François Flahault, « Le crépuscule de Prométhée », Éditions Mille et une nuits, 2009, page 242.

[4] François Flahault, op. cit. page 17.

[5] « *The world in 2025 : A challenge to reason* », op. cit.

[6] Joseph Stiglitz, « *Un autre monde, contre les fanatismes du marché* », op. cit. page 315.
